

A 1 33/0



N° 7.024/A.I.-

OBJET:

Parrainage de S.M. le Roi
pour 7^{me} fils.-

TRANSMIS copie pour information à
Monsieur l'Administrateur de Territoire
à KIBUNGU.-

Pour le Résident du Ruanda,
Le Résident-Adjoint,
A. PRSUD'ROMBE.-

Commissaire de District.-

3545/AI/AI
30/11/57

TERritoire du Ruanda-Urundi
SERVICE DES A.I.E.O.-

COPIE/

N° 212/009080/5228.-

TRANSMIS copie pour information et direc-
tion à Monsieur:

- Le Résident du Ruanda à KIGALI.-
- Le Résident de l'Urundi à KITA GA.-

Usumbura, le 13/XI/1957.-

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,
p.c. POUR LE DIRECTEUR DES A.I.E.O.,
LE CHEF DU 1^{er} BUREAU, a.i.
R. JANSSENS.-

26/

CONGO BELGE
CABINET DU GOUVERNEUR GENERAL.-

Léopoldville, le 11 octobre 1957.-

N° 1403/Cab.-

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
à USUMBURA.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Me référant à mes lettres n°061/cab. du 12 jan-
vier 1956 et 1806/Cab du 20 novembre 1956, relatives aux formali-
tés à accomplir pour obtenir le parrainage de S.M. le Roi pour un
7^{me} fils, je vous rappelle que le parrainage de S.M. doit être sol-
licité au moment de la naissance du dernier d'une série ininter-
rompue de sept fils, tous en vie.-

Le Cabinet du Roi ne signale, en effet, qu'il
arrive fréquemment que le parrainage du Roi est sollicité en fa-
veur d'un septième fils de ressortissants congolais, dont la nais-
sance remonte à plusieurs années.-

Je vous prie de vouloir bien aviser les Commi-
saires de District et Administrateurs de Territoire de votre res-
sort, de ce qui précède.-

26/: LE GOUVERNEUR GENERAL,
L. PETILLON.-